



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-526

Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-526

LORMONT - Les Bucoliques de Lormont du samedi 11 juin 2016 - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La manifestation Les Bucoliques s'est déroulée le samedi 11 juin 2016 sur la commune de Lormont dans le parc du château des Iris.

Cette manifestation vise à sensibiliser les habitants aux valeurs de la ruralité et de la nature. Gratuite et ouverte à tous, elle a proposé des ateliers de jeux, différentes animations et spectacles dont un cirque équestre.

Elle est inscrite au contrat de codéveloppement 2015-2017 sous la fiche action n° C032490063-59 pour 2016 et 2017. Elle entre également dans le cadre du dispositif d'aide financière aux projets Nature défini par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

1 - Le programme des Bucoliques de Lormont

La ville de Lormont, au cours des Bucoliques, a pu proposer un programme varié, notamment :

- des ateliers, jeux, animations : fabrication de produits laitiers avec la ferme de Tartifume, tisanerie avec l'Orchis des Collines, empotage et rempotage (pour les enfants), art floral et fabrication de mangeoires pour les oiseaux, etc,
- des stands d'information et de découverte sur les thèmes suivants : les arbres, l'apiculture, la culture du safran, le traitement des déchets, le lombric-compostage, les plantes carnivores et tillandsias, les élevages lormontais (visite de la ferme des Iris), etc.

Les nouveautés de l'édition 2016 des Bucoliques sont :

- un spectacle déambulatoire de contes « Paysages héroïques » avec pour thème central la biodiversité et la sauvegarde des espèces animales,
- un cirque équestre « Bourrique à Brac »,
- une animation musicale avec l'orchestre d'harmonie de Lormont.

2 - L'impact attendu des Bucoliques de Lormont

Les Bucoliques de Lormont valorisent le cadre de vie de ce territoire, et contribuent à donner une image plus « nature » de la ville. Cette manifestation s'inscrit dans l'animation du parc des Coteaux, grande continuité paysagère de la rive droite de la métropole bordelaise.

3 – Les modalités de communication

Etaient prévues les différentes actions suivantes : affichage, diffusion du programme, insertion publicitaire sur l'agglomération, insertion dans des quotidiens locaux et des revues mensuelles (Lormont Actualités).

4 – Le budget de la manifestation

Elle est inscrite au contrat de codéveloppement 2015-2017 sous la fiche action n° C032490063-59 qui prévoit l'organisation de cette manifestation sur 2016 et 2017. Ainsi, la commune de Lormont sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour 2016 et 2017, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget de Bordeaux Métropole.

Par courrier du 14 avril 2016, la commune de Lormont sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole. La subvention sollicitée est de 9 000 €, ce qui représente 50% du budget de la manifestation qui s'élève à 18 000 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET 2016 (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Animations nature/agriculture	3 640	Bordeaux Métropole	9 000
Animations ludiques	1 920	Commune de Lormont	9 000
Animations musicales/concert	1 520		
Spectacles	1 500		
Frais repas	800		
Communication/signalétique	3 500		
Logistique	3 400		
Animation ville de Lormont	1 200		
	520		

Coordination ville de Lormont			
Total Dépenses	18 000	Total recettes	18 000

BUDGET 2017 (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Animations nature/agriculture	3640	Bordeaux Métropole	9 000
Animations ludiques	1920	Commune de Lormont	9 000
Animations musicales/concert	1 520		
Spectacles	1 500		
Frais repas	800		
Communication/signalétique	3 500		
Logistique	3 400		
Animation ville de Lormont	1 200		
Coordination ville de Lormont	520		
Total Dépenses	18 000	Total recettes	18 000

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes : "Communication animation" :

- intérêt métropolitain : projet Nature, contrat de codéveloppement, parc des Coteaux,
- ouverture ou service rendu au public : animations gratuites pour tous,
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur du patrimoine naturel du parc des Coteaux.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avère inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté par la commune de Lormont.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n° C032490063-59),

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

VU la demande formulée par la commune de Lormont en date du 14 avril 2016.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 000 € à la commune de Lormont pour l'année 2016 au titre de l'organisation Des Bucoliques du samedi 11 juin 2016.

Article 2 : d'attribuer sous réserve des crédits inscrits au budget de l'exercice 2017, une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € à la commune de Lormont pour l'année 2017 au titre de l'organisation Des Bucoliques 2017.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4: d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 OCTOBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 20 OCTOBRE 2016	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH